Restauration municipale

RESTAURATION MUNICIPALE

Deux services sont assurés à l'école, à partir de 12 h. Les repas sont servis par des agents municipaux pour les sections de maternelle.
Les élèves des sections élémentaires utilisent un self-service.

Voir les tarifs des services communaux : https://www.mairie-beautiran.fr/vivre/jeunesse/les-ecoles/

Les menus

Informations utiles

Une question sur la cantine ?

Contactez-nous

Collèges/Lycées

Les écoles